Cesim

OBSERVATOIRE DE LA NON PROLIFÉRATION

Numéro 24 FEVRIER 2008

SOMMAIRE

MULTILATERAL....2
Nouvelles initiatives 2
PAYS.....3
Nucléaire.....3
Biologique.....4
Chimique.....4
Missiles.....4
CRISES.....5
MISCELLANEES.....6
RECHERCHE.....7
Séminaires.....8
Agenda.....8

CHRONIQUE

Resilience for Security

par Ola DAHLMAN, President, OD Science Application;
former Deputy Director General, Sweedish Defense Research Agency (FOI)

Resilience is a notion borrowed from material sciences and describes the ability of a material to recover its shape after a deformation. A linear system goes back to its equilibrium when the disturbance is gone. This is not true for a system with complex non-linear relations between its elements. Such systems might be facing discontinuities and uncertainties that make them totally fail if a disturbance exceeds a critical threshold. For such systems it is necessary to abandon the perception of steady state. Instead the system must be analyzed in terms of its ability to adapt to changes and recover from disturbances while providing options for future developments. Resilience building aims at increasing the range of surprises that a system can cope with. It should prevent the system from moving into undesired system configurations in the face of stresses and disturbances.

The resilience concept has over the last few decades been successfully used in the analysis of ecological systems. Social-economical-political systems have many features identical or similar to social-ecological systems. Both kinds of systems have a number of elements or subsystems that operate at different scales in time and space domain. Human interventions are also crucial in both systems and many stakeholders hold different agenda. The human behavior in and after a crisis situation is unpredictable. A resilient system should not only prevent major disturbances from happening but also facilitates human action to bring it back to operation after an event. A resilient system should present decision makers reasonable options for future actions and be able to cope with irrational actions by individual stakeholders.

« Time has come to bring the resilience concept into our considerations of security issues, not because it will provide easy solutions but because it will provide needed new and integrated perspectives on the issues. »

Lets us look at two examples related to States. The 9/11 event in the US had a most significant impact on the American society. As a result of the event the government made drastic changes in its foreign and defense policies and changed its attitude to fundamental values such as civil and human rights. The US society was not resilient enough to resist the 9/11 event, it moved into a new state, that also proved to be one where the US society wanted to reside, as the Bush administration was re-elected. In contrast, today one of the themes of the campaign for the up-coming president election is change, meaning moving the society into a new state.

The break up of the Soviet Union is an example of a collapse of a non-resilient system. It was not a move from one stable state to another, as for the US. It was a destructive phase, where the system could not remain stable but fell apart. There were many reasons for this break-up, many of them related to the lack of resilience in the Soviet Union system. The system was rigid and lacked capability for self-organization and adaptation. The system lacked diversity in a number of important functions in the society: political, economical and industrial. It did not contain multiple levels of governance with a fair degree of autonomy.

Time has come to bring the resilience concept into our considerations of security issues, because it will provide needed new and integrated perspectives on the issues. It could be applied to a number of global or regional security issues: how to create the resilience needed to rebuild a failed State or to prevent a State from failing? How to make our own societies resilient to terror? How to create a resilient non-proliferation regime or resilient negotiations on further disarmament and security building regimes?

MULTILATERAL et NOUVELLES INITIATIVES

Convention d'interdiction des armes biologiques : bilan et perspectives

La réunion des États parties à la Convention d'interdiction des armes biologiques (CIAB) s'est tenue du 10 au 14 décembre 2007. De l'avis général, la rencontre a été jugée encourageante. Elle s'est achevée par l'adoption d'un document final.

Les participants se sont d'abord accordés sur « l'importance fondamentale » des mesures nationales de mise en œuvre (contrôle des transferts, règles de biosûreté et de biosécurité, mise en place de législations pénales). En outre, la participation des ONG et de l'industrie a été vivement encouragée dans le processus d'application mais aussi d'examen du dispositif. Enfin, la question de l'universalisation du traité a donné lieu à la présentation d'un rapport annuel par le Président de la réunion, l'ambassadeur pakistanais Masood Khan: sur les 36 États qui demeurent en dehors de la CIAB, le Burundi, les Comores, Madagascar, le Mozambique et le Myanmar sont présentés comme étant les États les plus susceptibles d'intégrer le traité dans un futur proche, à l'opposé de l'Égypte, de la Syrie (signataires) et d'Israël (non signataire).

Il reste que la question de la vérification continue de diviser, même si l'affichage des désaccords est désormais discret. Une initiative européenne visant à donner davantage de moyens à l'Unité de soutien à la mise en œuvre de la Convention (voir ONP N°19) a provoqué une vive réaction des États-Unis. Plusieurs délégations (Russie, Ukraine, Cuba, notamment) ont encore réaffirmé leur volonté de voir reprendre la négociation d'un mécanisme multilatéral contraignant.

Un programme de travail a été adopté pour 2008, qui ne devrait pas raviver les tensions outre mesure: il s'agira d'améliorer la biosûreté et la biosécurité et de mettre en place des codes de conduite pour prévenir le détournement des avancées scientifiques en matière de biosciences et de biotechnologies.

La session 2008 de la Conférence du désarmement s'ouvre sur des promesses

Photo # 167936 UN Photo/Eskinder Debebe

La première partie de la session 2008 de la Conférence du désarmement (CD) a débuté lundi 21 janvier en s'ouvrant, fait rare, sur une allocution du Secrétaire général des Nations Unies (photo) exhortant les 65 États membres à « avancer dans un esprit de compromis ».

On se souvient que la session 2007 avait fait naître l'espoir d'une reprise des négociations (voir ONP N° 13). Dans ce contexte, l'intervention personnelle de M. Ban Ki-Moon, ainsi que la substance de plusieurs déclarations inaugurales, évoquent une volonté partagée de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve la CD depuis plus de dix ans.

Des initiatives russe, américaine et britannique ont été annoncées en ce sens. En particulier, le ministre russe des affaires étrangères, M. Sergei Lavrov, a présenté mardi 12 février, avec la Chine, un projet de traité PPWT (« *Treaty on the Prevention of the Placement of Weapons in Outer Space, the Threat or Use of Force Against Outer Space Objects* »).

Cette initiative s'accompagne cependant de la présentation d'un projet « d'arrangement international légalement contraignant » sur l'élimination des missiles de courte et moyenne portées. L'idée de multilatéraliser le traité FNI avait été lancée par la Russie et les États-Unis à l'automne 2007 (voir ONP N°21). Qu'elle puisse servir aujourd'hui à débloquer la CD semble pour le moins hasardeux.

L'avenir incertain du régime FCE

La suspension unilatérale par la Russie, depuis le 12 décembre 2007, de sa participation au Traité sur les forces conventionnelles en Europe (FCE-I) soulève de nombreuses interrogations, d'ordre aussi bien juridique que politique.

Si le traité FCE-I ne contient pas de dispositions à cet effet, la suspension unilatérale d'un traité demeure possible au regard du droit international général, pour autant que certaines conditions exigeantes soient réunies. L'existence d'un changement fondamental de circonstances, ou la violation substantielle du traité par l'une des parties, sont deux motifs autorisant une telle suspension. Les déclarations russes invoquent certes une série d'éléments se rattachant à l'un et l'autre de ces motifs. Néanmoins, le fait que la Russie n'ait pas invoqué de raison unique et clairement établie entretient une incertitude quant à la validité de cette suspension, et quant au statut actuel du régime FCE.

La Russie a d'autre part subordonné la reprise de sa participation au traité FCE à plusieurs conditions, parmi lesquelles figurent l'entrée en vigueur de l'accord d'adaptation signé en 1999 (FCE-II), et l'accession à ce traité des États Baltes et de la Slovénie, laquelle ne peut d'ailleurs intervenir tant que ce dernier n'est pas entré en vigueur. En exigeant la ratification par les États membres de l'OTAN du traité FCE II, la Russie remet ainsi directement en cause le lien entre ce traité et les engagements, pris lors de la conclusion de ce dernier, de retirer ses troupes des provinces séparatistes de Géorgie et Moldavie. Or, la mise en œuvre par la Russie de ces engagements, et donc la résolution des conflits « gelés » dans ces deux pays, a jusqu'à présent été posée par les membres de l'OTAN comme une condition préalable à la ratification de ce traité.

La situation instaurée par la décision russe est donc marquée non seulement par les incertitudes qui pèsent sur l'avenir du régime FCE, mais également par le jeu complexe que dessinent ces différentes conditions. La Russie entend ainsi contraindre les États membres de l'OTAN à engager de nouvelles négociations, qui, au-delà de la question de l'entrée en vigueur de FCE-II et de ses adaptations éventuelles, visent à redéfinir les termes des relations entre la Russie et l'OTAN. Dans ce contexte, la préservation du régime FCE n'en apparaît que plus essentielle, et tout l'enjeu des négociations qui se dérouleront en 2008 sera de dénouer les impasses qui empêchent l'entrée en vigueur du traité FCE-II.

Par Pierre de Fornel, Chercheur associé au CESIM

ENJEUX PAYS : NUCLEAIRE

Le Kazakhstan : désarmement et non prolifération

Division Géographique de la Division des Archives du Ministère des Affaires Étrangères © 2005

L'année 2007 a vu le Kazakhstan faire l'actualité en matière nucléaire: ratification du protocole additionnel aux accords de garantie de l'AIEA en février, participation au centre russe d'enrichissement de l'uranium d'Angarsk en mai, accueil des pays membres de l'Initiative de lutte contre le terrorisme nucléaire (GICNT) à Astana en juin, notamment. Il semble bien que, 16 ans après sa déclaration d'indépendance (16/12/1991), le pays du président Nursultan Nazarbayev revendique une place privilégiée au sein du régime global de non prolifération nucléaire.

De fait, le Kazakhstan offre un exemple abouti de dénucléarisation régionale réalisée en un temps record. Héritier du site soviétique d'essais nucléaires de Semipalatinsk, ainsi que de plus de 1400 têtes nucléaires, la naissance de l'État kazakhe fut concomitante à un renoncement officiel aux armes nucléaires. 4 ans plus tard, l'ensemble de l'arsenal était transféré en Russie et le site d'essais détruit en 2000. Partie à START I, au TNP et au TICE, le Kazakhstan est membre du NSG et a signé le 8 septembre 2006 le traité de Semipalatinsk instaurant une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

Plusieurs raisons expliquent cet engagement et la réussite de son aboutissement, qui font de ce pays un cas d'école. Il s'agit d'abord d'un choix politique personnel du président Nazarbayev visant à conférer au pays une identité et une place légitime dans le système international. (De ce point de vue, le choix stratégique kazakhe rappelle la posture irlandaise vis-à-vis de la communauté internationale au tournant des années 1950.) Ce choix a permis le bénéfice d'une assistance économique et technique considérable (programme CTR, assistance européenne, japonaise, et de l'AIEA). Enfin, la dénucléarisation du pays a été rendue possible par l'existence même d'un régime de non prolifération structuré.

En septembre 2007, Le président kazakhe demandait devant l'Assemblée générale de l'ONU: « *Why not follow our example instead of wasting astounding amounts on the arms race?* » Fort de son statut de « bon élève », le Kazakhstan, qui est aujourd'hui le troisième producteur mondial d'uranium, entend devenir le leader mondial du marché à l'horizon 2010.

« Toward a Nuclear-Free World » : un an après

Publié le 4 janvier 2007 par le *Wall Street Journal*, l'appel de G. Shultz, W. Perry, H. Kissinger et S. Nunn pour un monde exempt d'armes nucléaires est devenu, pour la communauté de l'*arms control* nucléaire, une référence au cours de l'année passée.

La publication, le 15 janvier 2008, d'un second article des mêmes auteurs dans le même quotidien illustre d'abord ce succès. Du reste, les premiers paragraphes de *« Toward a Nuclear-Free World »* s'y adossent pour relancer l'initiative et se concentrer sur les étapes de mise en œuvre de l'objectif. Ce nouvel article est donc moins un appel qu'un programme.

Précisément, l'argumentaire détaille douze propositions alors que le premier en énonçait neuf. Parmi celles-ci, on constate un abandon: l'importance de la résorption des conflits régionaux, et trois nouveautés: l'extension des dispositions principales de START I au-delà de 2009, l'abandon des plans opérationnels d'attaque massive issus de la Guerre froide, le lancement de négociations en vue de développer une défense antimissile multilatérale protégeant l'Europe, la Russie et les États-Unis de menaces en provenance du Moyen-Orient.

L'initiative *« Toward a Nuclear-Free World »* fait bien partie du débat: les délégations à la Conférence du désarmement s'y réfèrent et la prochaine étape du processus est prévue pour la fin du mois de février 2008 à Oslo (voir « Agenda », p. 8).

Dans ce débat, les arguments se concentrent principalement sur le degré d'ambition du programme: trop ou pas assez? On aimerait ici insister sur un autre aspect lié au sentiment de déséquilibre que peut aussi inspirer le second texte des quatre auteurs: « oubli » de l'accroissement et de la modernisation de l'arsenal chinois, sous-estimation de la pluralité des équilibres stratégiques (l'accord indo-américain « 1.2.3. » n'est pas mentionné), minoration, en général, du caractère essentiellement régional de la prolifération nucléaire. Dans ce contexte, la concentration des propositions sur l'importance du leadership américain et des engagements bilatéraux américano-russes ne semble-t-elle pas un peu surévaluée?

http://online.wsj.com/article/SB120036422673589947.html

La Colombie a ratifié le TICE

Mardi 29 janvier 2008, la Colombie a annoncé avoir ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), près de douze ans après l'avoir signé (24/09/1996).

La Colombie s'était abstenue de voter une résolution sur l'urgence de l'entrée en vigueur du texte, lors de la session 2007 de la Première commission de l'Assemblée générale de l'ONU, tout en prévenant qu'elle ratifierait le TICE dès que serait réglé un problème constitutionnel interne qui laissait toujours le pays en dehors du dispositif. La Colombie abrite un équipement du Système international de surveillance de l'Organisation du traité depuis 1996 : la station sismologique de El Rosal.

État partie au TNP depuis 1986, la Colombie ne dispose pas de réacteur de puissance mais d'un réacteur de recherche, ce pourquoi le pays figure parmi les 44 États de l'Annexe 2 du TICE, dont la ratification est obligatoire pour son entrée en vigueur. Celle de 9 d'entre eux manque toujours: États-Unis, Chine, Inde, Pakistan, Corée du nord, Iran, Israël, Égypte, Indonésie.

Il faut bien entendu se féliciter de l'initiative colombienne, même s'il est peu probable que celle-ci aura un réel effet d'entraînement sur ces États.

ENJEUX PAYS : BIOLOGIQUE, CHIMIQUE, MISSILES

Biologique / Chimique

Les équipements de défense des forces armées américaines contre la menace biologique et chimique

Le *Department of Defense* (DoD) a publié fin janvier 2008 le rapport du *Joint Chemical and Biological Defense Program* (CBDP) pour la période 2008-2009.

L'action du CBDP s'inscrit dans la *Military Strategy to Combat Weapons of Mass Destruction* de février 2006. Son objectif premier est d'empêcher l'interférence de la menace biologique et chimique avec l'exécution des missions des forces armées américaines.

Le rapport recense l'ensemble des équipements et programmes de défense biologique et chimique développés par le CBDP, structurés en trois branches : équipements scientifiques, capacités organisationnelles, équipements opérationnels de détection et de protection (en phase de prévention et de réaction).

Son approche, défensive et ciblée sur le développement des équipements de défense, illustre le changement doctrinal qui s'est opéré depuis l'entrée en vigueur des Conventions biologique et chimique. Ces dernières interdisent l'utilisation des armes biologiques et chimiques aux fins de riposte à une attaque du même type, encourageant ainsi les États à se concentrer sur le développement de leurs équipements de défense pour lutter contre cette menace. La dissuasion s'opère dans ce cas selon une logique défensive : un système de défense sophistiqué diminue le potentiel de destruction des armes biologiques et chimiques et dissuade les groupes armés d'en faire l'usage.

Missiles

Quel système de défense antimissile pour l'Europe?

Bien qu'un consensus existe entre les États européens de l'Alliance atlantique sur la réalité des menaces posées par la prolifération balistique, il n'existe toujours pas de système de défense à l'échelle européenne (voir ONP N°21). Des initiatives nationales, bilatérales et multilatérales sont développées, mais aucune n'est finalisée ni ne prend en compte la protection des populations et du territoire (voir encadré).

Le projet d'installation en Europe d'un segment du système de défense antimissile américain soulève deux questions. La première, stratégique, concerne la nécessité d'un système de défense de territoire, et donc sa rentabilité. Selon certains gouvernements européens, les coûts encourus par le projet américain pourraient être élevés (risque d'accroissement de la prolifération dans les pays limitrophes et dans l'espace ; détérioration des relations avec la Russie ; coût financier), alors que ni sa nécessité ni son efficacité ne sont encore avérées. La seconde, politique, porte sur le format d'un tel système, abordant notamment le sujet de la souveraineté des États européens dans le cadre d'une coopération avec les États-Unis. Certains États, comme l'Allemagne, considèrent qu'un cadre plus large doit être délimité afin de préserver l'équilibre des puissances dans la région (intégration de la Russie dans le projet). D'autres, comme la France, souhaitent préserver leur souveraineté en définissant un cadre strictement européen.

Deux possibilités s'offrent aux pays européens de l'Alliance : le développement d'un système de défense dans un cadre européen ou dans le cadre de l'OTAN. L'option d'un *statu quo* semble être exclue au vu de la volonté des États-Unis d'intervenir bilatéralement en Europe. Dans cette situation, les États européens se devront d'établir un système de défense complémentaire pour les pays du sud-ouest du continent, la couverture du système de défense américain ne couvrant pas l'intégralité du territoire européen.

Les pays européens de l'Alliance sont majoritairement favorables à l'option OTAN, la France seule préférant l'option européenne. Sa mise en oeuvre reste néanmoins problématique. Outre les problèmes de souveraineté et de contrôle, il existe des différences importantes de culture stratégique entre les États-Unis et les pays européens. D'autre part, il incombe encore à ces derniers de définir une position commune, en accord avec les valeurs et objectifs de la PESD, avant d'entamer des négociations au sein de l'OTAN.

Initiatives européennes

France/Italie/Royaume-Uni: PAAMS (*Principal Anti-Air Missile System*). Système de défense surface-air de couche basse. Protection contre une attaque aérienne et interception de missiles de manœuvre de courte portée. Mise en œuvre: 2008-2009

Allemagne/Italie/Etats-Unis: MEADS (*Medium Extended Air Defense System*). Système de défense sol-air de couche basse. Protection contre une attaque aérienne et interception de missiles de croisière et de missiles balistiques de courte et moyenne portée.

France/Italie: SAMP/T (Sol-Air Moyenne Portée Terrestre). Système de défense sol-air de couche basse. Protection contre une attaque aérienne et interception de missiles balistiques et de croisière. Mise en œuvre : 2008-2010

OTAN:

- ALTBMD (*Active Layered Theatre Ballistic Missile Defence Programme*). Programme de défense multicouche. Interception de missiles de portées courte et intermédiaire dans les trois phases de vol.
- TMD (*Theatre Missile Defence*). Dans le cadre du Conseil OTAN-Russie. Mise en œuvre de l'interopérabilité technique et opérationnelle entre les forces russes et de l'OTAN pour les missions conjointes de gestion de crise.
- MD (*Missile Defence for the protection of NATO territory*). Étude de faisabilité sur l'élargissement de l'action de l'OTAN à la protection des territoires et des populations.

REGLEMENT DES CRISES

Iran : vers de nouvelles sanctions?

Sensiblement ralenti à la fin de l'année 2007, le processus de règlement de la crise nucléaire iranienne a paru rebondir au mois de janvier 2008: après le nouveau délai de quatre semaines accordé par l'AIEA à l'Iran mi-janvier (voir ONP N° 23), les « E3 + 3 » semblaient s'être mis d'accord sur la substance d'une nouvelle résolution de sanctions du Conseil de sécurité.

Dans la lignée des résolutions 1737 et 1747, le projet interdirait le déplacement de certains officiels iraniens, ainsi que le gel d'avoirs et l'interdiction de vente de certains équipements sensibles à l'Iran.

Pourtant, menés par l'Afrique du sud, plusieurs membres non permanents du Conseil de sécurité ont insisté pour subordonner le vote d'un nouveau train de sanctions au prochain rapport que doit fournir l'AIEA avant la fin du mois de février 2008 à propos du développement par Téhéran d'une nouvelle génération de centrifugeuses. « *One month delay cannot cause a nuclear disaster* », a fait valoir un responsable du ministère sud-africain des affaires étrangères.

De sources diplomatiques, il semble bien que des premiers essais ont été pratiqués sur les nouveaux modèles, dont la vitesse d'enrichissement serait deux à trois fois plus rapide que celle des modèles P-1. Le cas échéant, force sera de reconnaître que la multiplication des délais accordés à l'Iran est autant de temps gagné dans la mise en œuvre de son programme nucléaire dont, précisément, le caractère pacifique est mis à mal par la conduite d'activités d'enrichissement déjà avérées.

LA CRISE NORD-COREENNE VUE DU JAPON

Crise majeure du régime global de non prolifération, la question nord-coréenne relève aussi, vue du Japon, d'une équation de sécurité régionale et d'un contentieux politique bilatéral. Le Japon conditionne la normalisation de ses relations avec la Corée du nord au règlement de trois dossiers: la crise nucléaire, la menace balistique, et « la question des kidnappés ». La conduite de ce règlement utilise la voie bilatérale depuis le début des années 1990 et celle des pourparlers à six depuis août 2003.

« La carotte et le bâton »

Le ministre japonais des affaires étrangères à la 44e conférence de Munich sur la sécurité, 10/02/2008. Photo: Sebastian Swez

L'implication japonaise dans le traitement diplomatique du « dossier » nord-coréen depuis 2002 repose sur une stratégie de dialogue et de pression.

Au titre du dialogue, figurent les rencontres nippo-nord-coréennes de 2002 et 2004, la faveur aujourd'hui ostensible accordée aux pourparlers à six, ou encore la promesse d'une aide économique substantielle au régime de Kim Jong Il.

Au titre de la pression, Tokyo conduit depuis l'été 2006 une politique de sanctions unilatérales (une prolongation de six mois des sanctions adoptées en septembre 2006 a été décidée en octobre 2007), et défend à l'ONU le principe d'une ligne dure (la première version de la résolution 1718 était placée sous l'autorité du Chapitre VII de la Charte). Ce choix relève d'un consensus au sein de la population japonaise.

Accélération des programmes de défense antimissile

Au plan de la défense, le volet balistique de la menace nord-coréenne a considérablement accéléré la mise en œuvre des programmes de défense antimissile au Japon depuis le tir d'essai d'un missile *Taepodong-2* le 4 juillet 2006 et l'essai nucléaire pratiqué par Pyongyang quatre mois plus tard.

L'acquisition accélérée de systèmes de défense *PAC-3* et le renforcement de la flotte de destroyers de classe *Kongo* (munis du système *Aegis* de détection et de poursuite de missiles) notamment, marquent aussi une volonté d'intégration poussée avec les États-Unis et s'inscrivent, à terme, dans un calcul stratégique qui dépasse naturellement la seule menace nord-coréenne.

« The abduction issue »

Moins connu en Europe, le dossier qui relève de la « question des kidnappés » désigne un contentieux nippo-nord-coréen dont l'origine remonte à l'enlèvement par Pyongyang de ressortissants japonais entre 1977 et 1983.

A l'occasion d'une première visite du premier ministre japonais J. Koizumi à Kim Jong Il en septembre 2002, ce dernier avait reconnu l'enlèvement de treize personnes et la mort de huit d'entre eux. Les cinq autres purent retourner au Japon, suivis de leurs familles, après une seconde visite de J. Koizumi en Corée du nord en mai 2004.

Prétendument réglé, du côté nord-coréen, par des excuses orales, le dossier des « kidnappés » ne l'est pas du côté japonais, qui conteste les morts autant que le nombre des enlèvements. C'est devenu au Japon un enjeu politique interne majeur et chaque gouvernement en place ne manque pas de rappeler que sa résolution est au cœur du processus de normalisation des relations entre les deux pays.

Or, le contentieux fait désormais partie du traitement de la crise nucléaire: au plan bilatéral, le Japon a encore refusé mardi 5 février 2008 de participer à la livraison de fuel à la Corée du nord en l'absence de progrès sur cette question; s'agissant des pourparlers à six, l'interférence s'opère *via* l'inscription du pays sur la liste américaine des États sponsors du terrorisme. Demandée par Pyongyang, sa levée en contrepartie du règlement des seuls aspects nucléaires de la crise ne saurait être tolérée par Tokyo.

Vue du Japon, la crise nord-coréenne est une équation complexe. C'est sans doute un tremplin *de facto* sur la voie de la normalisation de la politique de sécurité du pays. Pour autant, le lien établi entre le succès des pourparlers à six et la reprise du dialogue bilatéral pourrait s'avérer risqué en l'état des revendications japonaises.

MISCELLANEES

TRANSMISSION DES CONNAISSANCES SENSIBLES : LE CAS DES UNIVERSITES

La nature intrinsèquement duale des sciences nucléaires, biologiques et chimiques pose un problème, encore non résolu, quant à leur enseignement. Deux problématiques, parallèles et en tension, structurent la question de la transmission des connaissances scientifiques au sein des universités.

En effet, il est, d'une part, essentiel, dans un objectif politique et stratégique de non prolifération, d'empêcher la transmission de connaissances sensibles à des acteurs mal intentionnés (États proliférants, groupes terroristes). Cet objectif nécessite de *protéger* les connaissances sensibles en restreignant l'accès aux connaissances de certains étudiants « à risque » et en limitant l'étude de certains matériaux.

D'autre part, d'un point de vue scientifique, il est indispensable de *préserver* la qualité des connaissances et d'assurer leur transmission intergénérationnelle. Ce rôle incombe naturellement aux universités.

La communauté scientifique, reconnaissant la problématique sécuritaire de la transmission des connaissances, se place cependant majoritairement en porte-à-faux par rapport à une approche restrictive du problème. Les fondements d'une recherche scientifique de qualité se trouvant, selon les chercheurs, dans son ouverture à l'échange et à la confrontation, l'accès aux connaissances doit être le plus large possible. En outre, l'efficacité d'une approche restrictive n'est pas démontrée, et le caractère dual des connaissances nucléaires, chimiques et biologiques rend problématique la mise en oeuvre de restrictions. Enfin, l'objectif même de contrôle de l'information est contesté par la majorité des chercheurs.

Ces derniers recommandent une approche proactive, située en amont du processus d'apprentissage : établissement de codes de conduite, enseignement des cadres légal et éthique de la recherche nucléaire, chimique et biologique, développement à un niveau international d'une culture scientifique commune soutenue par des instances de contrôle.

Protection

Les initiatives de protection des connaissances sensibles au sein des universités sont rares et hétérogènes.

En janvier 2008, sous injonction des ministères néerlandais de l'Éducation et des affaires étrangères, et dans le cadre de l'application des résolutions 1540 et 1737 du Conseil de sécurité, l'université technique de Twente a interdit son accès aux ressortissants iraniens.

Au Royaume-Uni, depuis novembre 2007, le ministère des affaires étrangères exige des étudiants issus de pays non membres de la Zone Économique Européenne souhaitant étudier des sujets dits « sensibles » qu'ils soient habilités sur la base d'un questionnaire sur leur environnement familial et leur pays d'origine.

L'initiative américaine, bénéficiant du précédent créé par les mesures prises lors de la guerre froide, est la plus développée. La loi NSDD-189 de 1985, toujours en application, protège la recherche fondamentale dans les universités, mais le *USA Patriot Act* de 2001 limite l'accès des ressortissants d'États sponsors du terrorisme aux connaissances, et les contrats de recherche passés entre le DoD et les universités sont de plus en plus restreints.

Préservation

Les initiatives de préservation des connaissances sensibles concernent principalement les connaissances nucléaires. Le *Nuclear Knowledge Management Program* de l'AIEA, créé en 2006 suite à l'adoption de trois résolutions successives en 2002, 2004 et 2005, a pour objectif de préserver, transmettre et diffuser les connaissances nucléaires et coordonne les initiatives nationales et régionales. http://www.iaea.org/inisnkm/index.html

L'AIEA publie un manuel de lutte contre les trafics illicites

Crédit photo: AIEA

Le Département de la sécurité de l'AIEA a mis au point, en coopération avec INTERPOL, EUROPOL et l'Organisation mondiale des douanes un manuel intitulé *"Combating Illicit Trafficking in Nuclear and Other Radioactive Materials"*. Celui-ci a pour objet d'informer et de conseiller un lectorat non-spécialisé (législateurs, fonctionnaires, diplomates, etc.) sur les modalités de la lutte contre la menace d'acquisition et d'utilisation de matières nucléaires et radiologiques par des groupes terroristes.

L'ouvrage se compose de onze chapitres rapportés à trois thèmes :

- Objet de l'étude (nature et caractère de la menace)
- Environnement politico-légal (architecture légale, actes autorisés, initiatives en cours)
- Recommandations opérationnelles : prévention, détection, réponse

L'approche adoptée pour l'élaboration de cet outil est opérationnelle, et ses conclusions immédiatement exploitables par le public visé. L'objectif est de rendre plus efficace la lutte contre le trafic illicite de matières nucléaires et radioactives par l'harmonisation des techniques de lutte au niveau international, afin de promouvoir une application homogène des instruments à la disposition des États.

L'intégralité du manuel est disponible en ligne sur le site Internet de l'AIEA: http://www-pub.iaea.org/MTCD/publications/PDF/pub1309_web.pdf

RECHERCHE : PUBLICATIONS ET RESSOURCES WEB

L'initiative de sécurité contre la prolifération : renforcer la mobilisation et les capacités en faveur de l'interception de cargaisons liées aux armes de destruction massive, Monika Heupel, *Forum du désarmement*, 4.2007, UNIDIR, pp. 61-70

Actuellement Chercheur à l'Institut allemand pour les affaires internationales et de sécurité (SWP) à Berlin, Monika Heupel a rédigé pour la « Tribune libre » de *Forum du désarmement* du quatrième trimestre 2007 un excellent article de synthèse sur l'Initiative de sécurité contre la prolifération (*Proliferation Security Initiative*, PSI).

Selon l'auteur, le mécanisme initié par les États-Unis au printemps 2003 a d'abord le mérite de fournir au régime global de non-prolifération des moyens potentiellement efficaces pour faire respecter les engagements pris, notamment dans le cadre des traités multilatéraux. La PSI fournit ainsi aux États de multiples possibilités d'élargir les bases juridiques permettant d'intercepter les chargements internationaux jugés suspects. Sa mise en oeuvre a en outre permis d'accroître les capacités opérationnelles des États participants en matière de détection et d'interception.

Pourtant, Monika Heupel se fait l'écho d'un certain nombre de critiques qui accompagnent encore l'instrument: informelle et flexible, la PSI souffre d'un manque de coordination; ses « insuffisances opérationnelles sont encore très nombreuses »; le transport d'éléments dangereux en très petites quantités ou de biens à double usage pose toujours problème; les initiatives américaines visant à renforcer les bases juridiques pour l'interception en haute mer « n'ont pas abouti »; l'efficacité opératoire et dissuasive de l'instrument est difficile à évaluer; enfin, trop de pays clés, tels que l'Arabie saoudite, l'Inde, la Corée du sud, la Chine ou l'Indonésie refusent de participer activement à la PSI parce que celle-ci souffre d'un manque de légitimité auprès d'un nombre encore trop important d'États.

Cette « Tribune libre » a enfin le mérite de poser, en filigrane, l'une des principales questions de l'*arms control* contemporain: la lutte contre la prolifération, et en particulier son volet « contre-proliférant », peut-elle suppléer un régime de non-prolifération et de désarmement défaillant? Peut-elle avoir pour ambition de l'enrichir sans chercher authentiquement à l'intégrer?

China and Proliferation of Weapons of Mass Destruction and Missiles : Policy Issues, Shirley A. Kan, *CRS Report for Congress*, décembre 2007

Le *Congressional Report Service* offre ici un récapitulatif des défis posés par la Chine en matière de prolifération et de la politique américaine à cet égard. Ces défis, s'articulant principalement autour de la vente de technologies sensibles, sont recensés dans une première partie et classés par pays et par type (vente de technologies nucléaires ou balistiques).

Le rapport dégage ensuite les problèmes rencontrés par les États-Unis dans leur gestion du dossier de prolifération chinois et les options dont ils disposent pour les résoudre: l'évaluation du degré de responsabilité du gouvernement chinois dans les actions proliférantes de ses « entités » nationales, l'importance de cette évaluation relativement aux autres intérêts américains en Chine, et l'influence à disposition des États-Unis pour obtenir la coopération de la Chine.

Le rapport n'émet aucune recommandation mais fournit des informations qui présentent un intérêt pour les décideurs américains : il constate l'incohérence, et donc l'inefficacité, de la politique américaine de non prolifération envers la Chine, l'attribuant à l'alternance politique à la Maison Blanche ou au manque de compréhension par les interlocuteurs américains de leurs homologues chinois. Le rapport constate également que le comportement chinois est largement déterminé par le comportement américain, ainsi que par des préoccupations de statut international, suggérant qu'une politique d'intégration de la Chine dans l'élaboration des normes internationales de non prolifération obtiendrait de bons résultats.

Iran Sanctions. Impact in Furthering U.S. Objectives Is Unclear and Should Be Reviewed, GAO, 08 décembre 2007

Le *Government Accountability Office* (GAO) a publié au mois de décembre 2007 un rapport sensiblement critique sur l'impact de la politique de sanctions suivie par les États-Unis à l'encontre de l'Iran depuis 20 ans (le premier *Executive Order* interdisant les importations de biens et services iraniens date du 29 octobre 1987). Selon ce document de 61 pages, trois types de sanctions ont été déployés jusqu'à présent :

1. l'interdiction pour les entreprises américaines de commercer avec l'Iran et d'y investir,
2. le ciblage des acteurs étrangers engagés dans des activités de prolifération avec l'Iran,
3. la restriction de l'accès au système financier américain des entreprises étrangères proliférantes.

Pourtant, malgré un développement continu de l'outil sous sa forme unilatérale depuis 20 ans, les auteurs affirment : « *The extent of such impacts is difficult to determine.* » Ainsi, de 1987 à 2006, les exportations iraniennes seraient passées de 8,5 milliards de dollars à 70 milliards de dollars et les importations de 7 à 46. Le rapport du GAO conclut en recommandant à toutes les administrations américaines concernées de conduire une évaluation systématique de l'impact des sanctions décidées et mises en oeuvre.

http://www.gao.gov/new.items/d0858.pdf

A signaler

Parmi les prix scientifiques de l'IHEDN décernés pour des travaux soutenus au cours de l'année 2007, deux Mémoires méritent d'être ici mentionnés, arrivés deuxièmes *ex aequo* de la catégorie « Master recherche »:

- « Le contrôle maritime des armes nucléaires », par Antoine Dubreuil (Paris 2), sous la direction de M. Gilles Andréani,
- « Les failles du régime juridique de non prolifération des armes nucléaires », par Krum Zarkov (Paris 1), sous la direction de M. Pierre Michel Eisemann.

RECHERCHE : DU COTE DES SEMINAIRES

« L'arsenal nucléaire russe à l'horizon 2025 »

Dans le cadre d'un cycle de réunions restreintes sur le désarmement et la non prolifération des armes de destruction massive, organisé par l'IRIS avec le soutien de la Délégation aux affaires stratégiques du ministère de la défense, Pavel Podvig, chercheur au *Center for International Security and Cooperation* de l'université de Stanford, s'est exprimé vendredi 8 février sur *« The Russian nuclear forces by 2025 : possible options »*.

Ce dernier a présenté les possibilités d'évolution des trois composantes en place. Deux tendances semblent se dégager: un mouvement vers la réduction, en particulier de la composante ICBM sol-sol, et une modernisation des équipements, qui tend au rééquilibrage de la part respective de chacune des composantes. On note aussi le développement d'une quatrième composante de capacité d'alerte avancée. La présentation a mis en exergue l'importance des intérêts du complexe militaro-industriel russe dans cette configuration, encouragée par la mise à disposition de la manne financière issue de la vente du pétrole. P. Podvig a enfin souligné la permanence de la composante nucléaire dans la doctrine de sécurité russe. En définitive, « l'arsenal nucléaire russe à l'horizon 2025 » semble assez peu à même de participer au monde exempt d'armes nucléaires à nouveau appelé de leur vœux en janvier 2008 par G. Shultz, W. Perry, H. Kissinger et S. Nunn.

Pour plus d'informations : http://russianforces.org *;* F. von Hippel (foreword) et P. Podvig (ed) *Russian Nuclear Forces*, MIT Press, 2001

« The State of Space Security »

La *Space Policy Institute*, le *James Martin Center for Nonproliferation Studies* et la *Secure World Foundation* ont organisé le 24 janvier 2008 un groupe de travail sur *« The state of space security »*, qui a réuni 150 participants issus d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Asie. Le concept de sécurité spatiale désigne le *« secure and sustainable access to and use of outer space in accordance with international laws and treaties, free from threat of disruption »*.

Les différentes perspectives régionales ont été examinées, la perspective américaine faisant l'objet d'un traitement plus approfondi, ainsi que la connaissance du théâtre spatial (*space situational awareness*) et la gestion du trafic spatial.

La tendance à l'ouverture affichée par les États-Unis depuis un an a été confirmée. Les américains réfléchissent notamment à l'intérêt d'une approche collective pour l'élaboration d'un système de connaissance du théâtre spatial. Il semblent néanmoins plus favorables à la négociation de ces questions au sein du forum CUPEEA, plus technique, qu'au sein de la Conférence du désarmement.

Retrouvez l'ensemble des interventions sur : http://www.gwu.edu/~spi/spacesecurity.html

« Les enjeux de non prolifération au sein des États du bassin méditerranéen et du Moyen-Orient »

L'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS) a organisé avec le soutien du Centre d'analyse et de prévision du Ministère des affaires étrangères et européennes un séminaire restreint centré sur les principaux enjeux de non prolifération au Moyen-Orient (29/01/2008). L'événement s'est déroulé selon les règles de Chatham House. Deux enjeux ont été privilégiés : la crise nucléaire iranienne et l'essor actuel de l'énergie nucléaire civile dans la région.

S'agissant de l'Iran, il a été admis que le règlement de la crise aura une incidence non seulement sur un risque régional de proliférations en cascade, mais aussi sur le régime global de non prolifération, qu'il importe de renforcer.

L'essor du nucléaire civil dans le bassin méditerranéen a d'abord été présenté comme une nécessité économique et environnementale. Il s'agit aussi d'un enjeu commercial sans précédent. C'est enfin un enjeu de sécurité, le nucléaire civil et le nucléaire militaire ne pouvant être absolument séparés, *a priori*. A ce titre, les principales initiatives en cours pour une gestion internationale du cycle du combustible ont été discutées (GNEP, initiatives de l'AIEA et de la Russie), et la nécessité d'un renforcement des contrôles, en particulier la promotion du Protocole additionnel aux accords de garantie de l'AIEA, a été reconnue.

AGENDA

CONFERENCES

26-27/02/2008 : « Achieving the Vision of a World Free of Nuclear Weapons », conférence organisée par la Norvège, le *NTI*, la *Hoover Institution*, Oslo

07-08/03/2008 : Atelier de travail sur le TNP organisé par le *Centre for Non Proliferation Studies*, Annecy

16-19/03/2008 : "Tailored Deterrence in the Transatlantic Alliance : Nuclear, Conventional and Non-Military Strategies", Wilton Park, Steyning, West Sussex. http://www.wiltonpark.org.uk/themes/defence/conference.aspx?confref=WP903

EVENEMENTS

03-07/03/2008 : Réunion du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, Vienne

04-07/03/2008 : 52e session du Conseil exécutif de l'OIAC, La Haye

11-13/03/2008 : Exercice de l'Initiative de sécurité contre la prolifération (PSI) sous conduite française, Djibouti

Retrouvez sur le site Internet du CESIM tous les bulletins de l'Observatoire ainsi que, chaque semaine, l'essentiel de l'actualité de la non-prolifération et du désarmement: www.cesim.fr

OBSERVATOIRE de la NON PROLIFERATION
Bernard Sitt, directeur (Chronique), Benjamin Hautecouverture, Chargé de recherche (conception / rédaction),
Emma Broughton, Chargée de recherche (rédaction). Contact : observatoire@cesim.fr